

# **COMMUNAUTE ELECTRIQUE LOCALE (CEL)**



## 1. Formulaire d'annonce

**Nom de la communauté :** \_\_\_\_\_

**Représentant de la communauté (personne de contact) :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Rue / N° : \_\_\_\_\_

NPA / Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**Date souhaitée de mise en service :** \_\_\_\_\_

## 2. Base légale et contractuelle (résumé standard)

La communauté électrique locale (CEL) doit se conformer aux dispositions fédérales et cantonales applicables à l'approvisionnement en électricité, à l'autoconsommation collective et aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution (GRD) DransGrid.

**Le représentant de la communauté électrique locale (CEL) :**

- gère les membres de la CEL,
- transmet au GRD les informations sur les entrées et sorties,
- assure la communication interne,
- fournit les documents et rapports de sécurité lorsque requis,
- répond du respect des règles de la CEL,
- est responsable de la facturation des fournitures d'électricité internes à la CEL.

**DransGrid :**

- assure le traitement des données de mesure,
- applique les clés de répartition définies,
- garantit la facturation conforme,
- vérifie la compatibilité technique des installations.

**Les membres producteurs de la communauté électrique locale (CEL)**

- acceptent les règles internes de la CEL,
- vendent l'électricité injectée en priorité au sein de la CEL,
- vendent l'électricité excédentaire au GRD,
- règlent avec la CEL le prix d'injection d'électricité dans la CEL ainsi que les coûts d'administration et de facturation.

### Les membres consommateurs de la communauté électrique locale (CEL)

- règlent avec la CEL le prix de l'électricité soutirée à la CEL ainsi que la prise en charge des coûts d'administration et de facturation,
- achètent l'électricité en priorité à la CEL,
- achètent l'électricité résiduelle au GRD.

### 3. Adresse(s)

#### Adresse du bâtiment principal :

Rue / N° : \_\_\_\_\_  
NPA / Localité : \_\_\_\_\_  
N° de parcelle : \_\_\_\_\_

#### Adresse(s) du(es) bâtiment(s) supplémentaire(s) (le cas échéant) :

##### Adresse 2 :

Rue / N° : \_\_\_\_\_  
NPA / Localité : \_\_\_\_\_  
N° de parcelle : \_\_\_\_\_

##### Adresse 3 :

Rue / N° : \_\_\_\_\_  
NPA / Localité : \_\_\_\_\_  
N° de parcelle : \_\_\_\_\_

##### Adresse 4 :

Rue / N° : \_\_\_\_\_  
NPA / Localité : \_\_\_\_\_  
N° de parcelle : \_\_\_\_\_

##### Adresse 5 :

Rue / N° : \_\_\_\_\_  
NPA / Localité : \_\_\_\_\_  
N° de parcelle : \_\_\_\_\_

#### **4. Accords écrits des membres de la communauté**

Chaque membre (propriétaire et locataire) doit signer l'une des annexes ci-dessous et autoriser l'inclusion de son point de livraison dans la communauté.

- Annexe 1 : Membres propriétaires fonciers
- Annexe 2 : Membres locataires / preneurs de bail

#### **5. Remarques ou compléments**

---

---

---

---

---

#### **6. Signature du représentant de la communauté**

Nom / Prénom :

Lieu / Date :

Signature :





**DransGrid**

Route de l'Usine 9  
1937 Orsières

T +41 27 782 63 28

info@dransgrid.ch  
www.dransgrid.ch

Communauté électrique locale

**Annexe 1 : Membres de la communauté (propriétaires fonciers)**

Nom	Prénom	Adresse	N° du compteur	NPA	Lieu	Date	Signature

Par la présente, le représentant du regroupement atteste que tous les propriétaires de biens fonciers ont accepté la création de la CEL par leur signature ci-dessus.



**DransGrid**

Route de l'Usine 9  
1937 Orsières

**T** +41 27 782 63 28

info@dransgrid.ch  
www.dransgrid.ch

Communauté électrique locale

**Annexe 2 : Membres de la communauté (locataires ou preneurs de bail, s'ils sont connus au moment de l'annonce)**

Nom	Prénom	Adresse	N° du compteur	NPA	Lieu	Date	Signature

Par la présente, le représentant du regroupement atteste que tous les locataires ou preneurs de bail ont accepté la création de la CEL par leur signature ci-dessus.